

**APARDAP** | Association de **P**arrainage **R**épublicain des  
**D**emandeurs d'**A**sile et de **P**rotection

# Rapport moral 2019



## Rapport moral

L'Assemblée Générale de notre association, comme de toute association est un moment fort de réaffirmation de ses valeurs, de réflexion sur son action passée et sur ses orientations futures.

Pourtant, chacun le sent bien, les circonstances de la présente AG sont particulières, que l'on considère le lieu où nous la tenons. Et la date à laquelle elle est convoquée.

Nous remercions la ville et le musée de Grenoble d'avoir mis à notre disposition ce bel auditorium du musée, pour que notre réunion respecte les gestes barrières et notamment les normes de distanciation sociale.

Mais, notre présence en ce lieu signifie que le virus est toujours là et que nous allons devoir continuer à adapter notre fonctionnement, voire nos projets face à un réveil de l'épidémie.

Notre AG était prévue pour mars 2020, aux premiers jours du printemps, or, du fait du confinement, elle a lieu aux premiers jours de l'automne, et dans un lieu inhabituel, cet auditorium du musée de Grenoble.

L'année 2019, nous paraît déjà loin et nous avons pensé que nous ne pouvions pas faire comme si de rien était, donner à voir l'action de l'Apardap, présenter ses orientations, sans prendre en compte l'action conduite pendant les trois premiers trimestres 2020.

Nous en avons été quittes pour rédiger un nouveau rapport moral, modifiant celui préparé, pour l'AG de mars 2020, couvrant 2019 et presque tout 2020, et surtout revisitant nos orientations en prenant en compte la persistance de la crise sanitaire.

### *1/ le contexte de la politique migratoire en œuvre dans notre pays.*

Que l'on soit en 2019, ou en 2020, malheureusement, d'une année l'autre, la politique migratoire de la France porte aux mêmes constats. La France développe une politique migratoire, fondée sur l'idée que nos compatriotes sont hostiles à l'accueil des migrants et qu'il est électoralement payant de flatter cette tendance. D'où l'insistance à exagérer les flux migratoires.

Ainsi, effectivement en 2019, la France a enregistré le plus grand nombre de demandes d'asile en Europe, mais si l'on rapporte ce nombre à celui de ses habitants, notre pays se situe en fait au onzième rang des pays européens.

D'où surtout, la continuation d'une politique destinée à empêcher les migrants de venir en France, quitte à « leur pourrir la vie pour les dissuader de venir », selon l'expression de Pascal Brice, ancien directeur de l'OPFRA. (France Inter, 13/02/19).

Il en résulte une multiplication de lois, et de pratiques administratives, aux dispositions souvent contraires entre elles, convergeant vers un rejet, une précarisation, une exclusion des migrants.

Il convient, encore et toujours, de dénoncer, notamment :

- La lenteur et le caractère aléatoire de l'instruction des dossiers,
- Les délais d'obtention des rendez-vous, par exemple, avec les pertes corrélatives d'accès aux droits sociaux.

Saluons néanmoins, la mise en place par la direction de l'immigration et de l'intégration de la préfecture, de réunions régulières avec des représentants de l'apardap, qui favorisent une meilleure instruction des dossiers.

- Le refus, en de nombreuses circonstances, du droit à travailler et le caractère dramatique du non renouvellement, dans certains cas, des autorisations de travailler.
- Le sort des mineurs isolés dont la situation s'est constamment dégradée depuis 2018, notamment en Isère, du fait de la politique conduite conjointement par le conseil départemental et la préfecture : évaluation sommaire de l'âge, sortie brutale du dispositif de l'aide sociale à l'enfance, avec les conséquences de la mise à la rue et l'interruption de la scolarisation, abandon des contrats jeunes - majeurs.
- Le maintien de certaines formes du délit de solidarité, alors même qu'une décision du conseil constitutionnel, érigeant la fraternité en principe constitutionnel de la république, doit conduire à renoncer à l'idée même d'un délit de solidarité.
- Le non-respect des conventions internationales relatives au droit d'asile à l'entrée du territoire.

Nous devons nous sentir concernés par ce qui se passe, tout près d'ici, à la frontière italienne, au moment aussi où le maire de Briançon s'apprête à fermer « le refuge ».

Depuis le déclenchement de la crise sanitaire, le gouvernement s'est révélé incapable d'envoyer le moindre signe d'espoir et d'humanité aux migrants :

- Refus de fermer les centres de rétention administratives, (CRA), alors même que pour des raisons sanitaires, un petit cinquième de personnes y était maintenu.
- Émission d'OQTF, alors même que leur exécution était impossible, du fait de la fermeture des frontières, révélant que le fondement véritable des OQTF, c'est de dire aux migrants que notre pays ne veut pas d'eux, de les précariser, en les plaçant sous la menace de l'exclusion.
- Refus de la moindre régularisation des migrants,

Pendant le confinement, certains pays, comme le Portugal, ont régularisé, au moins provisoirement, à la fois pour des raisons humanitaires et sanitaires les migrants, les faisant accéder aux mêmes droits, notamment sociaux, que les nationaux.

En France, rien de tel n'a été envisagé, malgré de nombreux appels d'ONG, d'associations, ou encore de diverses personnalités. Après quelques hésitations, le gouvernement semble avoir réduit à une peau de chagrin la régularisation, en n'envisageant qu'une simple réduction des délais de naturalisation...

Aujourd'hui, la question de la régularisation apparaît bien comme le grand défi auquel sont confrontés tous ceux qui œuvrent pour un véritable accueil des migrants.

L'Apardap entend être de ce combat, agissant de concert avec ses deux collectifs d'appartenance, la CISEM et Migrants en Isère.

Pour la première fois, depuis longtemps, les associations et les ONG s'unissent pour porter ensemble cette même question de la régularisation, à travers un mouvement national : « la marche des solidarités ». Cette marche, organisée à l'initiative de 15 collectifs de sans-papiers, des Etats Généraux des Migrations, de quelques 200 ONG ou associations a commencé le 19 septembre et verra converger des marcheurs, issus de toute la France, vers l'Elysée, le 19 octobre.

Sans exonérer la France de ses responsabilités, il convient aussi, - l'incendie dramatique du camp de Milo, le plus grand d'Europe est là pour nous le rappeler -, de dénoncer la « forteresse Europe », fermée aux réfugiés et incapable de faire preuve de la moindre solidarité entre les états.

La nouvelle présidence de la Commission de l'Union Européenne semble vouloir se saisir résolument de la question migratoire. Elle sera jugée sur ses actes, notamment à travers le contenu du futur « pacte pour les migrations », en cours de finalisation.

## *2/ l'action de l'apardap et son adaptation à la crise sanitaire.*

### *L'action de l'Apardap*

Que ce soit en 2019, dans des conditions normales, ou en 2020, dans les conditions rendues difficiles par la crise sanitaire, l'Apardap a constamment poursuivi son action.

Le bilan des activités de 2019 fait l'objet d'un rapport séparé, présentant en détail les actions conduites. Le nombre de ses actions, leur diversité, sont impressionnantes, qui vont du suivi dans les démarches administratives à Insertion bénévolat, des formations, (FLE, initiation républicaine, informatique) à l'hébergement, du parrainage aux actions culturelles et sportives, etc...

Mais une question se pose, certains la formulent : est-ce que l'Apardap en fait trop ; à se développer dans de multiples directions, est- ce que notre association ne risque pas de perdre son identité ?

Cette question est fondamentale, chacun a sa réponse.

Pour notre part, nous rappellerons simplement que, depuis l'institution du parrainage, dont la mise en œuvre a précédé l'Apardap en tant qu'association, nous avons tous été animés d'un même souci : répondre aux besoins des accueillis.

Nous sommes en présence d'hommes et de femmes, d'enfants, qui n'ont rien, et dont la satisfaction des besoins, à condition de les prendre dans leur globalité, peut seule permettre l'épanouissement.

Depuis les origines de l'Apardap, (et ici, comment ne pas rendre hommage à Maritsou Traynard, à Janine Chêne, à Maurice Carrel ?), nous agissons dans un même esprit : ne pas

faire des accueillis des assistés, que l'on occuperait, mais bien les rendre acteurs de leur intégration, en étant, au sens fort du terme, des membres actifs de l'association.

Le nombre et la diversité de nos activités n'est rendu possible que par l'engagement des bénévoles et des parrains marraines.

Nous avons besoin des uns et des autres, nous avons un besoin urgent d'en recruter de nouveaux, alors même que la covid - 19 restreint les ardeurs.

### *L'adaptation de l'Apardap à la crise sanitaire*

On mesure, de jour en jour, la gravité de cette crise, son caractère durable, ses effets économiques et sociaux dramatiques. Le confinement, le déconfinement, la deuxième vague de l'épidémie nous ont tous surpris dans nos vies, mais nous avons, à des degrés divers, il est vrai, les moyens d'y faire face.

Pour les migrants, la covid-19 s'est ajoutée aux difficultés auxquelles ils étaient confrontés, avec un effet amplificateur qu'il s'agisse, de l'instruction de leur dossier, de l'hébergement, de l'alimentation, de l'accès aux soins des conditions de vie, de la scolarisation des enfants, etc.

Aussi tout au long de cette crise, l'Apardap se devait d'être présente auprès des accueillis et de fonctionner dans la mesure du possible.

Notre préoccupation principale a été, autant que faire se pouvait, de maintenir un lien avec les accueillis et, le soutien aux démarches des accueillis par les accueillants, s'est poursuivi jusqu'à la fermeture des services administratifs, avec les difficultés que l'on sait.

Grâce à une subvention de la fondation de France, nous avons pu avoir une action d'urgence. Une campagne systématique d'appels de près de 600 accueillis a été organisée qui a permis de mettre en place : la distribution de cartes alimentaires, téléphoniques, ou, encore, des solutions d'hébergement, etc.

Nous avons conduit une action d'information, notamment par la publication de neuf numéros de la lettre, « covid 19-informations-apardap » reprenant à destination des accueillis, des parrains et marraines, des informations pratiques, (conséquences du confinement sur le traitement des dossiers, lieux de distributions de nourriture, lieux de soins, obtention des attestations de déplacement, des masques, etc.).

Surtout, les bénévoles, les parrains et marraines se sont efforcés de rompre l'isolement des accueillis, de les soutenir, (ne serait-ce qu'en prenant de leurs nouvelles), de les dépanner parfois, de leur expliquer les contraintes de la période.

La crise sanitaire a révélé, avec un effet de loupe, ce qui marche et ce qui marche moins bien, dans notre association.

Le parrainage, point fort de cette AG, a montré toute l'utilité du rapport humain qu'il fonde, important en temps normal, il s'est révélé essentiel en temps de crise, rendant possible le maintien d'un lien avec les accueillis.

Le temps du confinement, les réunions du secrétariat se sont tenues, chaque semaine, sur zoom. Un seul bureau, il est vrai, n'a pu être convoqué, en utilisant le même instrument de communication.

Dans la crise, des difficultés de notre fonctionnement sont apparues, concernant notamment le rôle de nos instances, notre communication interne. Deux questions qui seront à l'ordre du jour du séminaire de réflexion, qui aura lieu le 10 octobre prochain, dans la salle rouge à Grenoble.

Lors du déconfinement, nous avons dû adapter nos conditions d'accueil, notamment lors des permanences du mardi, concernant l'instruction des dossiers, mais aussi la mobilité, les droits sociaux, l'insertion- bénévolat, l'instruction des passeports etc...

Outre que les permanences se tiennent sur rendez-vous, une place plus grande est faite aux entretiens téléphoniques, par exemple, pour le suivi des dossiers médicaux.

Aujourd'hui, nombre d'activités supprimées, pendant le confinement comme les cours de français, d'informatique, d'initiation républicaine, Partage & Découverte, notamment, commencent à reprendre, mais, reconnaissons-le, difficilement pour certaines.

C'est dans ce contexte de crise sanitaire, que s'est effectué le transfert de la maison des accueillis, de la rue Pierre Duclot vers la rue le Châtelier.

À la date prévue, nous avons rendu nos locaux à la ville, non sans regret il est vrai.

C'est rue Pierre Duclot, après la rue Charel, mais avec une autre envergure, que s'est construite et expérimentée l'idée même de la maison des accueillis.

Il nous faut remercier la Ville de Grenoble de nous permettre de continuer cette aventure, en mettant à notre disposition, ainsi qu'à celle de trois autres associations, (Cuisine sans frontières, 3aMIE, Beyti), les locaux d'une ancienne crèche collective.

Dans ces locaux, que les quatre associations ont dénommé « Babel Saint-Bruno », pour marquer leur commune volonté de travailler ensemble et de s'ouvrir sur le quartier, la maison des accueillis va poursuivre ses activités, dans un enrichissement réciproque avec les associations partenaires.

Reste à faire connaître cette nouvelle adresse aux parrains/marraines, aux bénévoles, aux accueillis surtout, pour que tous prennent le chemin de la maison des accueillis, à Babel Saint-Bruno.

Face à une nouvelle vague de l'épidémie, la rentrée de l'Apardap se fait sous le signe d'une très grande incertitude, il faudra probablement à nouveau adapter notre action, mais là encore il faudra tenir. Nous le devons aux accueillis, dont nous ne pouvons que saluer le courage et la dignité avec lesquels, ils traversent cette période particulièrement difficile.

Patricia L'Ecolier, Bernard Pouyet

Co-présidents de l'Apardap